



© ville de Pantin

COMMERCES ET ENTREPRISES

COMMERÇANTS : UNE AIDE POUR PAYER VOTRE LOYER

En difficulté avec la crise sanitaire ? Commerçants de la ville c mise en place par la Région Île-de-France pour payer votre lo Brève publiée dans Canal n°294, mars 2021.

Publié le 01 mars 2021

La Région Île-de-France met en place une subvention forfaitaire exceptionnelle de 1 000 euros destinée à aider les commerces qui ont dû baisser le rideau en novembre en raison du deuxième confinement. Sont concernés les enseignes de proximité, les bars, les restaurants et les artisans (sociétés ou indépendants). Ces derniers doivent toutefois remplir certaines conditions : avoir moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 millions d'euros, avoir fait l'objet d'une fermeture administrative à partir du 30 octobre, être locataire auprès d'un bailleur privé et ne pas avoir bénéficié d'une exonération ou d'une annulation de loyer en novembre 2020.

La demande de subvention doit être déposée en ligne sur : mesdemarches.iledefrance.fr

Plus d'information sur le site internet iledefrance.fr

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

DU LUNDI AU VENDREDI : 8H30 - 12H30 ET 13H30 - 17H30